

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2018 (1^{er} janvier au 31 décembre)



Je désire adhérer au **CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON** à titre de (A ou B) :

A. MEMBRE INDIVIDUEL 35 \$

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An
 ADRESSE : _____ APP. : _____
 VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
 TÉL. Bur. : (____) Rés. ou cell. : (____) Téléc. : (____)
 COURRIEL : _____

B. MEMBRE FAMILIAL 55 \$ **Pour une famille composée de 2 personnes et plus résidant à la même adresse (max 2 adultes)**

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An
 NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An
 ADRESSE : _____ APP. : _____
 VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
 TÉL. Bur. : (____) Rés. ou cell. : (____) Téléc. : (____)
 COURRIEL : _____

1 ENFANT 2 ENFANTS 3 ENFANTS

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An
 NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An
 NOM : _____ PRÉNOM : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Jr Ms An

SI RENOUVELLEMENT : Avez-vous toujours votre (vos) plaquette(s) d'identification pour la selle ou l'attelage? oui non
INTER-CLUB AVEC ESTRIE À CHEVAL : 20\$ (à ajouter à votre total)

Êtes-vous propriétaire ou utilisateur d'un cheval ? propriétaire utilisateur ni propriétaire ni utilisateur

Je détiens déjà une assurance-responsabilité en tant que propriétaire ou utilisateur d'un cheval
 # membre Cheval Québec (et expiration) du membre individuel /des membres de la famille : _____
 # membre d'un CLUB affilié à Cheval Québec et nom du club : _____
 Autre assurance (valide hors de ma propriété) police # : _____ Compagnie : _____

Je ne détiens aucune assurance-responsabilité en tant que propriétaire ou utilisateur d'un cheval
 En tant que membre du Club équestre de la MRC d'Acton, affilié à Cheval Québec, j'ai été informé(e) que je dois détenir une assurance-responsabilité et que je peux obtenir cette assurance via le club aux coûts suivants:

Catégories	Tarifs 2018 (période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)	Cochez
Assurance individuelle	15 \$	
Assurance 2 personnes adultes (ou) 1 adulte + 1 enfant	30 \$	
Assurance familiale 2 adultes avec maximum 3 enfants	35 \$	
<i>Assurance familiale = pour 3 personnes et plus résidant à la même adresse, avec un maximum de 2 adultes.</i>		

Je demande l'assurance responsabilité civile de Cheval Québec (montant à ajouter au tarif d'adhésion)

Je m'engage à respecter le code d'éthique et le règlement de sécurité de l'organisme Cheval Québec. Je peux consulter ces documents sur le site www.cheval.quebec.

Total : \$,00

 Nom du membre (en lettres moulées)

 Signature du membre

 Date

CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON : C.P. 27, ACTON VALE, QC J0H 1A0 Lire le texte sur les assurances au verso.

Les assurances des membres

Il est important que tous soient informés que tout propriétaire ou utilisateur d'un cheval est régi par l'article 1466 du Code civil qui se lit comme suit:

" Le propriétaire d'un animal est tenu de réparer le préjudice que l'animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde ou sous celle d'un tiers, soit qu'il fût égaré ou échappé. La personne qui se sert de l'animal en est aussi, pendant ce temps, responsable avec le propriétaire. "

Compte tenu des obligations légales qui incombent aux propriétaires ou utilisateurs de chevaux, posséder une assurance-responsabilité est impératif et c'est la raison pour laquelle le Club fait la promotion de la détention d'une telle police par tous ses membres, participants et invités.

Nous considérons que la première obligation d'un propriétaire ou utilisateur d'un cheval est de posséder une assurance. Cela peut se faire notamment dans le cadre d'une assurance-habitation ou d'une assurance comme locataire. Cela peut aussi se faire par le biais du club moyennant une cotisation (voir tableau au recto) ou en devenant un membre en règle de Cheval Québec (voir www.cheval.quebec), ce qui donne aussi d'autres avantages.

L'assurance-responsabilité offerte par Cheval Québec vous protège **lors de la pratique d'activités équestres non commerciales** *
Exclusions : course de chevaux avec pari-mutuel, rodéo (monte de taureaux sauvages, monte de chevaux sauvages, terrassement du boeuf, etc.) et toutes activités commerciales*.

***Définition d'une activité commerciale :**

- Toute activité pour laquelle une personne reçoit une rémunération, qu'elle soit sous forme de salaire ou de pourboire;
- Toute activité grand public lors de laquelle des propriétaires de chevaux offrent leurs services bénévolement à des groupes d'individus (ex. : cabane à sucre, fêtes foraines, CPE, activités municipales, etc.);
- La demi-pension. Tout propriétaire désirant offrir un cheval en demi-pension doit détenir une couverture d'assurance responsabilité auprès de son assureur habitation ou peut se procurer une assurance spécifique à la pension à taux préférentiel auprès du courtier BFL Canada

Pour toute question concernant l'assurance :

Denis Roy - C. D'A. Ass. - R.I.B. (Ont)
Courtier d'assurance de dommages
Directeur Clientèle
Division Sports
BFL CANADA risques et assurances inc.
2001, Mc Gill College, bureau 2200, Montréal Qc H3A 1G1
Courriel: droy@bflcanada.ca
Tél: 514 313-0741 / 1 800-465-2842 Téléc: 514 843-3842

Pour toute question concernant l'adhésion à Cheval Québec :

Cheval Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, Qc, H1V 0B2
Courriel : mjones@cheval.quebec
Tél. : 514-252-3053 / 1-866-575-0515